



Vers toutes les **Bonnes pages** de C@RTEL'Eau

## SPÉCIAL "8<sup>ème</sup> programme des Agences de l'eau" (Février 2003)

Au cours des dernières semaines, les six Comités de bassin et les six Conseils d'administration des Agences de l'eau ont validé **les 8èmes programmes d'intervention des Agences (2003-2006)**.

Les grandes priorités communes portent principalement sur la poursuite de l'effort pour la mise en œuvre des directives européennes : directive cadre bien sûr, mais aussi ERU, nitrates, eau potable, etc. Chaque programme aborde également les problèmes plus spécifiques des bassins : qualité des cours d'eau, inondations, etc.

**Les six Agences proposent sur leurs sites une présentation de ces programmes :**

- Adour-Garonne
- Artois-Picardie
- Loire-Bretagne
- Rhin-Meuse
- Rhône-Méditerranée-Corse
- Seine-Normandie

Certaines ont également déjà mis en ligne dans ces pages les éléments concernant les redevances et les taux d'intervention.

Rappelons que le système de financement de la politique de l'eau s'appuie sur un mécanisme de redevances et d'aides mis en œuvre par les Agences de l'eau dans le cadre de programmes pluriannuels. Ces programmes, élaborés dans les bassins, s'inscrivent dans des orientations nationales. Au cours de l'été dernier, le gouvernement avait fixé un **objectif général de maîtrise des dépenses publiques** conduisant à :

- un plafonnement des recettes pour respecter les objectifs de réduction des dépenses obligatoires,
- un rééquilibrage de la contribution financière entre les divers contribuables,
- une meilleure définition des priorités en s'appuyant notamment sur des actions prenant mieux en compte l'aspect territorial.

Globalement, la tendance est donc plutôt à la rigueur, à des degrés divers selon les bassins et les domaines d'intervention (collectivités, industriels, agriculteurs), afin d'**évoluer du " aider plus " au " aider mieux "**.

Parallèlement, la Commission Européenne vient de **valider le régime français d'aide** à la lutte contre la pollution de l'eau causée par les activités industrielles. La question était en effet posée de la compatibilité des aides des Agences dans ce domaine avec les règles communautaires d'encadrement des aides d'Etat pour la protection de l'environnement. Soulagement dans les bassins : **le principe des aides à l'industrie n'est donc pas remis en cause.**

### ***Complément***

Pour un petit rappel de l'organisation des acteurs à l'échelle des bassins...

- sur le site du Ministère de l'écologie et du développement durable, une fiche sur " **Le modèle français: une gestion par bassin versant hydrographique** " :
- sur Cartel-eau : des fiches sur **les acteurs de l'eau** dans les bassins

**Haut de la page**

